

**NOTES EXPLICATIVES**

**RÈGLEMENT 1692-21-2022**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES  
SERVICES MUNICIPAUX**

---

Ce règlement vient modifier la tarification de divers services municipaux en remplaçant les grilles de l'annexe A du règlement 1692-00-2014.

## RÈGLEMENT 1692-21-2022

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1.** L'annexe A du règlement 1692-00-2014 est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.

**Article 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beloeil, le 15 décembre 2022.

---

Nadine Viau  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## ANNEXE A

## GRILLES DE TARIFICATION

[1692-21-2022, art. 1]

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Frais pour chèque non encaissable	Cour municipale	35,00 \$
	Autres dossiers	10,00 \$
Demandes d'accès à des documents	Documents régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publiques	Tarifs prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Assermentation (aucun document à compléter)	Résident de Beloeil	Gratuit
	Non-résident	5,00 \$
Frais de paiement de constat d'infraction par Constat Express	Paiement complet (un seul versement)	5,00 \$
	Versement mensuel sur entente de paiement	3,00 \$
Relevé de taxes et d'évaluation d'une propriété	Certificat d'évaluation	25,00 \$ / unité
	Certificat de confirmation de taxes	30,00 \$ / unité
<b>ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS</b>		
Enregistrement des chiens	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	25 \$ / année
Enregistrement des chats	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	chat stérilisé : 15 \$ / année chat non stérilisé : 25 \$ / année
<b>MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE</b>		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité	À l'hôtel de ville	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Dans un autre bâtiment municipal	50 \$ + Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Autre lieu sur le territoire de la municipalité	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
<b>DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</b>		
Conformément aux articles 135 et 263.2 de la loi sur la fiscalité municipale chapitre F-2.1, lors d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière, des frais non remboursables sont exigés.		
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		80,55 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		322,05 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		536,75 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		1 073,50 \$
<b>CONFÉRENCES</b>		
Frais d'admission pour les conférences organisées par le comité d'embellissement de la Ville	Résident	8,00 \$
	Non-résident	12,00 \$
<b>LOCATION DE SALLES À L'HOTEL DE VILLE</b>		
Salle d'audience de la Cour municipale	Sans utilisation du système d'enregistrement	50 \$/période de 4 heures
	Avec utilisation du système d'enregistrement	125 \$/ période de 4 heures

Règlements de la Ville de Beloeil

2. BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
<b>AMENDES</b>		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,10 \$ / jour / doc 10,00 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	0,50 \$ / jour / doc 10,00 \$ max / doc
<b>REMPACEMENT, PERTE OU BRIS</b>		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé		Prix document + 5,00 \$ + frais de retard
Document donné	Document remis gratuitement à la ville par une personne	Coût de remplacement + 5 \$ + frais de retard
Document gratuit	Document remis gratuitement à la ville (publication gouvernementale)	10 \$ + frais de retard
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	8,00 \$
<b>RÉSERVATION</b>		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	1,00 \$
<b>LOCATION</b>		
Livres en location		1,74 \$ / semaine
<b>INTERNET</b>		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,26 \$ / page
	Couleur	0,87 \$ / page
<b>MEDIALAB</b>		
Imprimante 3D	Impression 3D	0,17\$/gramme (minimum 0,17\$)
Découpeuse vinyle	Vinyle et ruban de transfert (rouleau 30 cm/largeur)	4,35\$/mètre 0,05\$/cm
Imprimante vinyle	Vinyle et ruban de transfert (rouleau 30 cm/largeur:	17,40 \$/mètre ou 1,74 \$/cm
Macarons	1,5 po épinglette	0,43 \$/unité
	1,5 po aimanté	0,87 \$/unité
	2,25 po épinglette	0,65 \$ unité
	2,25 po aimanté	1,30 \$/unité
Brodeuse numérique	Fil et stabilisateur noir déchirable (38 cm/largeur)	2,17 \$/cm
	Fil et stabilisateur noir non déchirable (38 cm/largeur)	1,74 \$/cm
	Fil et stabilisateur blanc déchirable (38 cm/largeur)	1,74 \$/cm
	Fil et stabilisateur blanc non déchirable (38 cm/largeur)	1,30 \$ cm
Atelier - école hors territoire		86,98 \$/groupe
Écouteurs		Coût réel arrondi + 0,87 \$
<b>DIVERS</b>		
Photocopie	Noir et blanc	0,13 \$ / page 0,26 \$/recto-verso
	Couleurs	0,22 \$/page 0,43 \$/recto-verso
Sac réutilisable		1,74 \$
Sac plastique comptoir		0,22 \$
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,74 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuit
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	0,95 \$ par livre
		0,95 \$ pour 4 périodiques
<b>ABONNEMENT</b>		
Résident par la carte Accès		Gratuit Abonnement valide pour 3 ans
Employés de la Ville de Beloeil (excluant les membres de sa famille) par la Carte Accès		
Abonné collectif par la carte Accès (école, garderie, organisme identifié comme OSBL et institutions publiques)		
Résident de Mont-Saint-Hilaire selon entente avec la carte Accès		
Non-résident - abonnement individuel avec la carte Accès		75 \$ Abonnement valide pour 1 an
Non-résident - abonnement familial avec la carte Accès	Membres d'une même famille vivant à la même adresse	180 \$ Abonnement valide pour 1 an
Remplacement de la carte Accès	Tous	7,00 \$

## 3. GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION		TARIF 2023
Branchement au réseau d'infrastructures municipales	Tout immeuble désirant être desservi par l'égout sanitaire construit dans le cadre du règlement d'emprunt 1686-01-2013 modifiant le règlement 1686-00-2012 et qui n'est pas dans un bassin pour fin de taxation visé par ledit règlement.		3,46 \$ par mètre carré du terrain de l'immeuble desservi
<b>Main d'œuvre</b>	<b>Temps</b>	<b>Taux</b>	
Service d'ingénierie (Ingénieur)	Temps simple	60,00 \$	Sur les heures régulières de travail
Service technique (Technicien en génie civil)	Temps simple	40,00 \$	Sur les heures régulières de travail

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023	
<b>ACTIVITÉS</b>			
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit	
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit	
	Non-résident individuel - valide 1 an	75,00 \$	
	Non-résident famille - valide 1 an	180,00 \$	
	Remplacement d'une carte	7,00 \$	
Camps de jour, service de garde et Club Ados		50% du coût de revient <sup>(1)</sup>	
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		75% du coût de revient	
Tennis et autres activités sportives	Mineurs	75% du coût revient	
	Adultes	100% du coût de revient	
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75% du coût de revient	
	Adultes	100% du coût de revient	
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	6,09 \$	
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	7,83 \$	
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	6,09 \$	
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	7,83 \$	
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	6,09 \$	
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	7,83 \$	
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit	
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte - tarification pour parents et enfants	5,22 \$	
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit	
	Films et documentaires - sans carte	5,22 \$	
	PassÂges - avec carte Accès	Gratuit	
	PassÂges - sans carte Accès	8,70 \$	
<sup>(1)</sup> Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaire des employés du programme ou des contractuels</li> <li>- Matériel et équipements requis</li> <li>- Promotion et publicité</li> <li>- Transport et frais de sorties</li> </ul>			
<b>ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS</b>			
TENNIS			
	Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon	Enfant-étudiant-âge d'or	0,05\$ / heure <sup>(2)</sup>
	Carte Accès Beloeil obligatoire	Adulte	0,08\$ / heure <sup>(2)</sup>
		Couple	0,09\$ / heure <sup>(2)</sup>
		Famille	0,09\$ / heure <sup>(2)</sup>
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 5,07 \$ / heure de jeu	
		Non détenteur carte Accès : 8,23 \$ / heure de jeu	
	Chalet Victor Brillon	Gratuit	
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)		Gratuit	
	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	24,55 \$	
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	29,43 \$	
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	17,85 \$	
Ligue de tennis adulte / double (soirée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	21,39 \$	
	Membre	55,43 \$	
Ligue de tennis adulte / double (matinée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Non-membre	69,28 \$	
	Membre	111,09 \$	
	Non-membre	138,90 \$	

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023	
Ligue de tennis adulte / simple (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	69,43 \$	
	Non-membre	86,79 \$	
Ligue de tennis junior 40-0 (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	247,46 \$	
	Non-membre	309,37 \$	
(2) Le taux horaire sera multiplié par le nombre d'heures d'ouverture planifiées pour toute la saison			
BADMINTON PARENT-ENFANT			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,50 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,25 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,50 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	5,00 \$	
JEUX LIBRES			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,50 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,50 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,50 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	5,00 \$	
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,50 \$	
	Enfant - aîné non détenteur carte Accès	3,50 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,50 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	5,00 \$	
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant	0,18 \$ / période	
	Étudiant et aîné	0,19 \$ / période	
	Adulte	0,22 \$ / période	
	Famille	0,31 \$ / période	
<b>LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS</b>			
Terrain de balle éclairé	Organisme	Taux à l'heure	
		24,56 \$	
	ABMB	À compter du 1er mai 2023	25,30 \$
			13,19 \$
		À compter du 1er mai 2023	13,59 \$
			67,55 \$
Privé	À compter du 1er mai 2023	69,58 \$	
		15,13 \$	
Terrain de balle non-éclairé	Organisme	À compter du 1er mai 2023	15,58 \$
			8,23 \$
	ABMB	À compter du 1er mai 2023	8,48 \$
			41,64 \$
	Privé	À compter du 1er mai 2023	42,89 \$
			23,96 \$
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé	À compter du 1er mai 2023	24,68 \$
			15,13 \$
	Organisme terrain non-éclairé	À compter du 1er mai 2023	15,58 \$
			8,23 \$
	CSVR - micro terrain	À compter du 1er mai 2023	8,48 \$
			9,45 \$
	CSRV - soccer à 7	À compter du 1er mai 2023	9,73 \$
			13,20 \$
	CSRV - soccer à 9 et à 11	À compter du 1er mai 2023	13,60 \$
			41,64 \$
Privé terrain non-éclairé	À compter du 1er mai 2023	42,89 \$	
		67,55 \$	
Privé terrain éclairé	À compter du 1er mai 2023	69,58 \$	
		12,59 \$	
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme	À compter du 1er mai 2023	12,97 \$
			12,56 \$
	Écoles primaires et secondaire (accès chalet)		12,56 \$

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU</b>		
Locaux exclusifs	Organisme	16,53 \$ pied <sup>2</sup>
Salle multifonctionnelle D-021	Organisme mineur	À compter du 1er septembre 2023 11,99 \$ / heure
	Salle multifonctionnelle D-021 (enfant)	À compter du 1er septembre 2023 11,99 \$ / heure
	Salle multifonctionnelle D-021 (adulte)	À compter du 1er septembre 2023 21,81 \$ / heure
<b>ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT</b>		
Taux à l'heure		
Location de glace	Organisme mineur	76,86 \$
		À compter du 1er août 2023 79,17 \$
	Organisme adulte	153,72 \$
		À compter du 1er août 2023 158,33 \$
	Hockey - Poly (local + salaire employé)	221,46 \$
		À compter du 1er août 2023 221,47 \$
	Privé avec contrat	258,97 \$
		À compter du 1er août 2023 266,74 \$
Privé sans contrat	274,57 \$	
	À compter du 1er août 2023 282,81 \$	
Aréna utilisation estivale	52,79 \$	
	À compter du 1er août 2023 54,37 \$	
<b>LOCAUX VILLE - ANNUEL</b>		
Maison Huot	Atelier de céramique	À compter du 1er septembre 2023 1 243,59 \$
	Atelier de peinture	À compter du 1er septembre 2023 1 243,59 \$
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	À compter du 1er septembre 2023 579,22 \$
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	À compter du 1er septembre 2023 961,08 \$
	Cercle de fermières	À compter du 1er septembre 2023 1 071,60 \$
	Sculpture sur bois	À compter du 1er septembre 2023 579,22 \$
<b>MAISON VILLEBON</b>		
À compter du 1er septembre 2023		
Location aux organismes reconnus		7,55 \$ / heure
Location au privé		38,15 \$ / heure
	Location au privé frais d'administration par location - non remboursable	51,50 \$
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	41,20 \$
<b>Personnel supplémentaire</b>		
Responsable technique - bloc de 5 heures		360,50 \$
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	515,00 \$
<b>Services</b>		
Accord de piano (si requis)	Privé	113,30 \$
<b>Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - Soirs de spectacles, activités Ville et organismes</b>		
Bière		5,22 \$
Verre vin ou sangria		5,22 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		26,09 \$
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 1,5
Spiritueux au verre		6,09 \$
Spiritueux à 3/4 d'once ( <i>shooter</i> )		3,04 \$
Eau, thé et café		1,74 \$
Perrier		2,61 \$
Jus		2,17 \$
Noix		2,17 \$
Croustilles		1,74 \$
Jujubes		0,87 \$
<b>Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - LOCATION PRIVÉES</b>		
Bière		6,09 \$
Verre vin ou sangria		6,96 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		27,83 \$

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 2
Spiritueux au verre		7,83 \$
Spiritueux à 3/4 d'once ( <i>shooter</i> )		3,91 \$
Eau, thé et café		2,61 \$
Perrier		3,48 \$
Jus		3,04 \$
Noix		3,04 \$
Croustilles		2,61 \$
Jujubes		1,74 \$
<b>CENTRE DES LOISIRS</b>		
<b>Tarifcation des locaux pour les organismes reconnus</b>		À compter du 1er septembre 2023 (taux à l'heure)
Cuisine	Enfants et aînés	6,55 \$
	Adultes	11,99 \$
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	11,99 \$
	Adultes	17,44 \$
	Privé (activités sportives seulement)	45,78 \$
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,55 \$
	Adultes	11,99 \$
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,55 \$
	Adultes	11,99 \$
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,55 \$
	Adultes	11,99 \$
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	8,72 \$
	Adultes	17,44 \$
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,55 \$
	Adultes	11,99 \$
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	8,72 \$
	Adultes	17,44 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE (sous-sol)</b>		Taux à l'heure
À compter du 1er septembre 2023 (taux à l'heure)		
Chœur de la montagne (grande salle)	Privé (activités culturelles seulement)	45,78
Chœur de la Montagne (grande salle)	Enfants et aînés	8,72
Chœur de la Montagne (grande salle)	Adultes	17,44 \$
Salle des Altos	Enfants et aînés	6,55 \$
Salle des Altos	Adultes	11,99 \$
Salle des Altos	Privé (activités culturelles seulement)	38,15 \$
Salle des Arts	Enfants et aînés	6,55 \$
Salle des Arts	Adultes	11,99 \$
Salle des Arts	Privé (activités culturelles seulement)	38,15 \$

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
<b>CENTRE CULTUREL</b>		
À compter du 1er septembre 2023		
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil	160 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité de Beloeil	160 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	190 \$ / jour
	Résident de Beloeil	210 \$ / jour
	Établissement d'enseignement de Beloeil	210 \$ / jour
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	270 \$ / jour
	Tarif régulier	415 \$ / jour
	2 placiers	Inclus
	Directeur technique	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %
	Technicien	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %
	Système de son de base	Inclus
	Système de son complet et sonorisateur	800 \$ / jour
	Événement estival	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
	Location piano Yamaha C7 (accordement inclus)	620 \$ / jour
Droits d'auteur (SOCAN)	55,00 \$	
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil	160 \$ / jour ou 320 \$ / semaine
	Exposant résident de Beloeil	265 \$ / jour ou 530 \$ / semaine
	Artiste solo de Beloeil	265 \$ / semaine
	Exposant non-résident de Beloeil	320 \$ / jour ou 635 \$ / semaine
	Artiste solo résident Ville de Beloeil	250 \$ / semaine
	Atelier/conférence résident de Beloeil	160\$ / jour ou 415 \$ / 3 à 7 jours
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	210\$ / jour ou 635 \$ / 3 à 7 jours
	Événement avec location salle de spectacles	60 \$ / jour
Exposition estivale	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse	
<b>LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE</b>		
<b>Écoles primaires</b>		À compter du 1er septembre 2023 (taux à l'heure)
Jolivent - gymnase	Organisme	7,34 \$
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	9,60 \$
Le Tournesol - gymnase	Organisme	12,20 \$
St-Mathieu - gymnase	Organisme	9,67 \$
St-Mathieu - cafétéria	Organisme	6,95 \$
Au Cœur-des-Monts - salle multi	Organisme	12,10 \$
Au Cœur-des-Monts - gymnase	Organisme	14,70 \$
Gymnases écoles primaires	Groupe spontané	15,04 \$
Surveillants d'installation	Organisme et groupe spontané	selon le coût réel + 15%
École Cédar - gymnase	Organisme	8,83 \$
<b>École secondaire Polybel</b>		
Classe	Organisme	7,38 \$
Cafétéria	Organisme	18,68 \$
Salle de jeux	Organisme	18,68 \$
Hall d'entrée	Organisme	7,38 \$
Palestre	Organisme	13,16 \$
Gymnase double	Organisme	21,85 \$
Gymnase A118	Organisme	18,99 \$
Auditorium	Organisme	11,84 \$

## 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
Surveillant et entretien	Organisme	27,46 \$
Technicien	Organisme	En fonction des contrats privés de la Polybel
<b>VENTE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT</b>		
Matériel et équipement utiles à la pratique des activités tels que casques de bains, balles de tennis, etc.		Coût d'achat + 30 %
<b>FRAIS DIVERS</b>		
Annulation d'inscription dans les délais prescrits		15,00 \$
Location de kiosque activité KAPUT	Détenteur carte Accès	Gratuit
	Non-détenteur carte Accès	60 \$
Location de tentes 10 X 10	Pour tous	55 \$
Émission d'une lettre d'autorisation pour sollicitation à des fins non commerciales	Organisme reconnu ou organisme de bienfaisance	Gratuit
<b>FOODTRUCK</b>		
Pour les événement Ville et organismes reconnus seulement	Repas complet - Catégorie A du plan de partenariat (2 500 à 5 000 personnes)	150,00 \$
	Collation - Catégorie A du plan de partenariat (2 500 à 5 000 personnes)	75,00 \$
	Repas complet - Catégorie B du plan de partenariat (1 000 à 15 00 personnes)	100,00 \$
	Collation - Catégorie B du plan de partenariat (1 000 à 1 500 personnes)	50,00 \$
	Repas complet - Catégorie C du plan de partenariat (50 à 200 personnes)	25,00 \$
	Collation - Catégorie C du plan de partenariat (50 à 200 personnes)	Gratuit
<b>TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES</b>		
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage	200,00 \$
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage	300,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage	450,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage	650,00 \$
Utilisation des services des employés municipaux		Taux réels
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage		21,74 \$ / heure
Tournage dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et plateaux sportifs		Tarifs de location selon le présent règlement + 15%

## 5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	En sus des items des sections ayant un astérix (*)	15 % jusqu'à concurrence de 175 \$ par facture
<b>FOURNITURES (*)</b>		
Boîte de service brisée	Installation de la boîte de services à une résidence suite à un bris par le citoyen	Matériaux au coût réel + main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
Produits d'aqueduc, d'égoût et de voirie	Matériaux et services divers	Matériaux au coût réel + main d'œuvre s'il y a lieu (selon taux décrit au présent règlement)
<b>MACHINERIE (*)</b>		
Véhicules et équipements		<b>Tarif horaire (main-d'œuvre en sus)</b>
	Camionnette/fourgonnette	30,00 \$
	Camion 6 roues	61,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige	86,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige & saleuse	96,00 \$
	Camion nacelle	60,00 \$
	Camion outil 6 incluant les outils	68,00 \$
	Camion 10 roues	71,00 \$
	Camion 10 roues - avec équipement à neige	96,00 \$
	Camion de service - aqueduc/égout	90,00 \$
	Rétrocaveuse (pépine)	90,00 \$
	Rétrocaveuse avec plaque vibrante	110,00 \$
	Rétrocaveuse avec marteau hydraulique	120,00 \$
	Chargeuse pelleteuse	135,00 \$
	Chargeuse pelleteuse - avec souffleuse	220,00 \$
	Balai aspirateur	130,00 \$
	Remorque hydro-excavatrice	122,50 \$
	Compacteur ou plaque vibrante	13,00 \$
	Rouleau compresseur	50,00 \$
	Déneigeuse à trottoir	80,00 \$
	Épandeur remorqué pour abrasifs	20,00 \$
	Tracteur avec faucheuse	90\$ (minimum 200 \$ par unité d'évaluation)
	Déchetuse à branches	50,00 \$
	Machine à vapeur incluant camionnette	46,00 \$
	Scie pour asphalte et béton	17,00 \$
	Scie mécanique	12,00 \$
	Génératrice portable	12,00 \$
	Fichoïr électrique	12,00 \$
	Soudeuse portable	17,00 \$
	Perceuse à béton	17,00 \$
	Nacelle de 30 pieds	400,00 \$/journée 1 100,00 \$/semaine 2 850,00 \$/mois 600,00 \$/fin de semaine
	Boîte de tranchée ou système d'étaçonnement	83 \$/jour ou 300 \$/semaine
	Cône de circulation	1,60 \$/unité/jour
Matériel de signalisation divers sur pied	2,20 \$/unité/jour	
Barrière anti-émeute	5,85 \$/unité/jour	
Inspection par caméra	116,00 \$ (minimum facturable d'une heure)	
<b>MAIN-D'ŒUVRE (*)</b>		
Taux simple		Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 5 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les bénéficiaires maginaux.
Taux supplémentaire (1,5)		1,5 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Taux double (2,0)		2 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
<b>AUTRES SERVICES (*)</b>		
Permission de voirie	Demande afin d'entreposer équipements, matières ou autres choses sur la voie publique	50,00 \$
Remorquage	Lors de l'opération déneigement	Coûts réels
Remplacement des arbres endommagés	Fourniture et main-d'œuvre	Coûts réels de remplacement
Réfection de trottoirs et bordures de béton	Trottoir de 1,2 mètres de large coulé	Coûts réels
	Trottoir de 1,5 mètres de large coulé	
	Bordure coulée	
	Bordure sciée	
Cueillette de branches hors période ou sans enregistrement	Déchetuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	170 \$ par heure (1/2 heure minimum)
Cueillette de branches lors des 2 périodes de collecte de branches pour des quantités maximales de 1,2 m X 2,4 m X 1,2 m ou 4 pi x 8 pi x 4 pi. Enregistrement obligatoire lors des collectes printemps et automne	Déchetuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	Gratuit si quantité maximale respectée 170 \$ par heure (1/4 heure minimum) pour quantité excédentaire
Raccordement au réseau	Égoût et d'aqueduc	Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Installation d'un compteur d'eau temporaire	Installation (incluant l'enlèvement)	50,00 \$
	Frais de remplacement en cas de perte ou de dommage	Coûts réels
	Paramètres de tarification de l'eau	Prévus au règlement de taxation en vigueur
	Paramètres de tarification pour le traitement des eaux usées	Prévus au règlement de taxation en vigueur, si applicables
Déplacement de bouche d'incendie		Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Déblocage de conduite	Égoût sanitaire	Gratuit en fournissant à la Ville une copie d'un enregistrement vidéo prouvant que le blocage est du côté ville.

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2023
Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		Horaire régulier de travail: 80 \$ avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 150 \$/appel À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
localisation de boîte de service/ajustement boîte de service		Horaire régulier de travail: 80 \$ avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 150 \$/appel À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement). Si nous avons besoin de creuser afin d'ajuster des frais au coût réel des matériaux + main-d'œuvre pourraient s'appliquer
Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la ville		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Évictions	Transport et entreposage des biens	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Autres travaux refacturables non spécifiquement identifié au présent règlement	Suite à des demandes spécifiques afin de répondre à des intérêts d'un individu ou un groupe d'individu (service non collectif)	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Bac bleu		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90,00 \$
Organibacs		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90 \$
<b>DÉPÔT À NEIGE</b>		
Entrepreneur privé		2,20 \$ par mètre cube
Autre municipalité		1,50 \$ par mètre cube
Vignette et frais de gestion annuel	Frais annuel par vignette	55\$ / vignette/année
Pénalité au dépôt à neige	Pénalité pour attente au dépôt à neige suite à non respect de l'heure d'entrée convenue	260\$/heure
<b>DÉPÔTS DE GARANTIE</b>		
Dépôt de garantie couvrant les frais de laboratoires et de surveillance des travaux de branchement de service aqueduc-égout réalisés par un entrepreneur privé. <b>Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an.</b> Dans le cas où des travaux correctifs seraient requis avant l'échéance de 12 mois, ceux-ci seront facturés au requérant selon les coûts réels et facturé au requérant. Si le montant des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.		2 000,00 \$
<b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels (7 logements et moins)</b> Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai, ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	10 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	8 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	15 000,00 \$
<b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels multi-logement (8 logements et plus), commercial et industriel</b> Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	15 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	12 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	25 000,00 \$

## 6. URBANISME

SUJET		TARIF[*1] 2023
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
- Unifamiliale (H-1)		500 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 75 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		500 \$ de base + 150 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		500 \$ de base + 175 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		500 \$ de base + 200 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		25 \$
- Habitation collective (H-6)		500 \$ de base + 200 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement ou chambre
Transformation		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
		300 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		
		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		
		300 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)</b>		
Abri d'auto		50 \$
Garage		50 \$
Remise		50 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		50 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		50 \$
Mur de soutènement		50 \$
Muret		50 \$
Escalier extérieur		50 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	50 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		Gratuit
Autre construction accessoire		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage commercial		150 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage industriel		200 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage public		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage agricole		100 \$ de base + 50 \$ par lot
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		50 \$

## 6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2023
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel	50 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local	50 \$
<b>Usage et activité temporaire</b>	
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec place d'affaire sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans place d'affaire sur le territoire de la Ville)	500 \$
- Tout autre usage temporaire	100 \$
<b>Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire</b>	100 \$
<b>Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)</b>	100 \$
<b>Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)</b>	
- en tout ou en partie sur le même terrain	50 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	500 \$ [*2]
<b>Excavation du sol</b>	50 \$
<b>Déplacement d'humus</b>	50 \$
<b>Plantation et abattage d'arbres</b>	
- abattage d'arbre	50 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	50 \$
- renaturalisation d'un site	50 \$
<b>Remblais ou déblais</b>	50 \$
<b>Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseignes ou d'un panneau réclame</b>	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	50 \$
- tout autres projets d'affichage	150 \$ de base + 25 \$ par enseigne
<b>Construction, installation ou modification d'un auvents</b>	50 \$
<b>Ouvrages dans les zones inondables ou zone de contraintes</b>	200 \$
<b>Ouvrages en milieux humide, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau</b>	200 \$
<b>Construction, installation ou modification d'une antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables</b>	250 \$
<b>Construction, modification, réparation d'une entrée charretière</b>	50 \$ [*4]
<b>Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique</b>	50 \$
<b>Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel</b>	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	50 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	50 \$
- autres aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	50 \$
<b>Activité agricole</b>	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distance séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	300 \$
<b>Installation septique</b>	
- mise en place ou modification de tout type de système	150 \$
- frais pour inspection et entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
- frais pour inspection et vidange d'une fosse septique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
<b>Captage des eaux souterraines</b>	50 \$
<b>RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT</b>	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
<b>ATTESTATION</b>	
Attestation d'usage	100 \$
<b>DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE</b>	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	75 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	150 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	200 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 000 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	600 \$

## 6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2023	
<b>AUTRES DEMANDES D'URBANISME</b>		
Demande d'avis préliminaire	100 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 000 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU auxquels s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 000 \$	
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigés par les règlements d'urbanisme	2 000 \$ par case manquante	
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	400 \$	
<b>LOCATION DE SALLE</b>		
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloeil	4,53 \$ / pi2	
<b>AUTRES SERVICES</b>		
Autorisation de branchement aux services municipaux (égoût pluvial, égoût sanitaire, aqueduc)	50 \$	
Inspection du branchement par le Service des travaux publics	125 \$ [*5]	
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement (allée et stationnement privé)	200 \$ par entrepreneur + 25 \$ par véhicule	
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère	50 \$	
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis	50 \$
	Renouvellement annuel	25 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Application de pesticides et engrais	100 \$	
Permis temporaire d'utilisation de pesticides	Gratuit	

**Note : Tous les tarifs sont non remboursables**

[\*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[\*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[\*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

[\*4] les travaux doivent obligatoirement être effectué par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.

[\*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.